

Congrès

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET AGENTS SENSIBILISANTS : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES AU TRAVAIL ?

Paris, France, 1^{er} au 3 juin 2016

Compte-rendu du colloque international « Substances chimiques présentant des dangers particuliers: quels risques au travail? Quelle prévention? »

L'INRS, en coopération avec le comité chimie de l'Association internationale de sécurité sociale (AISS), a organisé un colloque sur les risques liés aux expositions professionnelles aux perturbateurs endocriniens et agents sensibilisants, deux groupes de substances largement utilisées dans l'industrie. Ce colloque a permis de faire le point sur les effets de ces substances, les postes de travail concernés, les risques encourus et les solutions de prévention à préconiser.

ENDOCRINE DISRUPTORS AND SENSITISING AGENTS: HOW CAN WE PREVENT THE OCCUPATIONAL RISKS? – In co-operation with the Chemistry Section of the International Social Security Association (ISSA), INRS organised a symposium on the risks related to occupational exposure to endocrine disruptors and to sensitising agents, two groups of substances that are in widespread use in industry. The symposium made it possible to take stock of the effects of those substances, of the work stations concerned, of the risks run, and of the prevention solutions to be recommended.

RAYMOND
VINCENT
INRS,
Direction des
applications

Ce colloque, sous la présidence de Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS, et de Niels Schurreit, secrétaire général du comité chimie de l'AISS, a permis d'accueillir une vingtaine d'orateurs internationaux dont les présentations ont été suivies par plus de 250 participants. Ces présentations peuvent être consultées sur www.inrs-issa2016.fr

Les perturbateurs endocriniens¹

Claude Emond, toxicologue, professeur adjoint de clinique au département de Santé environnementale et de santé au travail de l'université de Montréal, a débuté cette session en présentant les enjeux concernant l'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens (PE).

Les travailleurs peuvent être exposés à différents types de produits chimiques susceptibles d'être toxiques en causant de nombreux effets indésirables connus et inconnus sur le système endo-

crinien. Depuis une soixantaine d'années, un nombre croissant de produits chimiques synthétiques sont utilisés régulièrement, dont certains sont des PE. On sait aujourd'hui que les perturbations liées aux PE vont au-delà de la simple action sur les récepteurs ou les organes spécifiques, car ils génèrent des effets selon différents mécanismes d'action encore mal connus. Par exemple, les faibles doses peuvent avoir un impact plus important qu'une dose élevée, si l'exposition à faibles doses intervient à un moment spécifique appelé « fenêtre de sensibilité ». En conclusion, de nombreuses recherches doivent être menées, indépendamment du fait qu'il n'existe pas encore de définition claire des PE.

Le Dr Ursula Gundert-Remy, professeur et chercheur honoraire à l'hôpital universitaire de la Charité à Berlin, expert à l'Institut fédéral pour l'évaluation des risques et à l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), a présenté la communication du Dr Holger Koch (Institut de prévention et de

médecine du travail [IPA] des caisses allemandes d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles [DGUV]) qui concernait les doses internes résultant des expositions aux PE présents dans l'environnement et en milieu de travail. La biosurveillance humaine est de plus en plus utilisée pour mesurer l'imprégnation liée à l'exposition individuelle à des produits chimiques spécifiques à la fois dans les études environnementales et professionnelles. Pour plus de dix phtalates différents, le bisphénol A (BPA) et les parabènes, des métabolites urinaires spécifiques permettent de déterminer les doses internes. Malgré les difficultés d'interprétation liées à la variabilité inter- et intra-individuelle de l'exposition, les différentes durées d'exposition (à court et long termes) et les différentes fenêtres d'exposition (biologique/toxique), les données issues de la biosurveillance humaine peuvent aider à objectiver les expositions réelles, à mener l'évaluation des risques ainsi qu'à mettre en place une démarche de gestion des risques s'il y a lieu.

Le Dr Stéphane Malard, conseiller médical en santé au travail au département Études et assistance médicale de l'INRS, a présenté une communication concernant l'exposition professionnelle aux PE et les effets sur la reproduction. Les besoins en matière d'outils d'aide au repérage et à l'évaluation des risques sont importants sur le terrain, en particulier pour les services de santé au travail. L'INRS s'est engagé, depuis plus d'une dizaine d'années, dans le développement de Demeter, un outil d'aide à l'évaluation du risque pour la reproduction lors d'expositions à des produits chimiques en milieu professionnel, y compris aux PE. Principalement destiné aux médecins du travail, Demeter contient des informations sur les dangers vis-à-vis de la reproduction de près de 150 substances et permet d'évaluer le risque en fonction de la période d'exposition : avant la conception, pendant la grossesse ou l'allaitement.

Le Dr Ursula Gundert-Remy a présenté les effets cancérigènes des PE. L'hypothèse selon laquelle les PE peuvent provoquer un cancer repose principalement sur des études épidémiologiques en milieu professionnel et en population générale. Ces études ont fourni des données permettant d'établir une relation entre l'exposition aux polychlorobiphényles (PCB) tout au long de la vie et la prévalence du cancer de la prostate et des testicules. Dans une étude récente, des niveaux élevés de dichlorodiphényltrichloroéthane (o,p'-DDT) sérique pendant la grossesse étaient associés à un risque quatre fois plus élevé de développer un cancer du sein dans la descendance féminine. Ainsi, en dépit des nombreuses études réalisées, le rôle direct des PE dans le cancer n'a pas été élucidé. De nombreux chercheurs ont émis l'hypothèse que c'est le déséquilibre physiologique créé par les PE qui pourrait provoquer le cancer.

Nicolas Bertrand, ingénieur au département Expertise et conseil technique de l'INRS, a présenté un panorama des PE dans l'industrie. À partir des listes de la Commission européenne, de la liste SIN² éditée par ChemSec et de la liste des substances qui seront prochainement évaluées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), les PE ont été recherchés dans les bases de données gérées par l'INRS :

- Sepia qui contient plus de 140 000 déclarations de produits chimiques mis sur le marché depuis 1980;
- Colchic, créée en 1986, qui contient plus de 900 000 résultats de mesures de concentration atmosphérique en entreprise.

Une centaine de PE avérés ou suspectés ont été identifiés dans la base Sepia alors qu'une dizaine a été mesurée dans l'air des lieux de travail durant ces dix dernières années.

Simone Mühlegger, expert à l'Agence autrichienne pour l'environnement, a évoqué le contexte de Reach³ relatif aux PE. Dans le règlement Reach concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, les PE sont mentionnés notamment au titre VII « Autorisation ». Pour faciliter l'évaluation, un groupe informel d'experts « Perturbateurs endocriniens (ED-EG) », composé de représentants de l'industrie des États-membres, d'ONG, de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) et de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (Efsa), a été créé en 2014 au sein de l'Echa. Actuellement, cinq substances sont inscrites sur la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à la procédure d'autorisation, en raison de leurs propriétés PE pour l'environnement (conformément à l'article 57f).

Si une substance est inscrite à l'annexe XIV⁴, deux possibilités s'offrent au demandeur d'autorisation : soit montrer que les risques sont véritablement maîtrisés, soit suivre une démarche socio-économique. Quant aux démarches en cours en vue d'une définition des PE dans la législation relative aux biocides et aux produits phytopharmaceutiques, il faudra voir si elles ont un impact sur les pratiques actuelles dans le cadre de Reach.

Antoine Leplay, *Industrial Hygiene Corporate Process Manager* chez Solvay, a présenté un exemple d'initiative volontaire en hygiène industrielle pour l'anticipation et le contrôle des risques. L'industrie chimique met en œuvre à travers ses procédés de nombreux agents chimiques et il est de sa responsabilité d'évaluer et de contrôler les risques liés à ces substances au poste de travail. Dans ce contexte, le groupe Solvay a lancé une initiative volontaire mondiale, pour la période de 2015 à 2020, comprenant :

- l'attribution d'*Occupational Exposure Bands* (niveaux de danger OEB) pour toutes les substances sans VLEP et à surveiller;



Certains phytosanitaires, utilisés dans l'agriculture, sont des perturbateurs reconnus ou suspects.



© Serge Morillon/INRS

- la mise en œuvre d'un outil convivial d'identification des risques, *Critical Tasks Exposure Screening* (CTES);
- dans le cas particulier des substances hautement préoccupantes (SVHC), la recherche de solutions de remplacement plus sûres ou, à défaut, la réduction des expositions.

La plupart des grands groupes industriels de la chimie conduisent des programmes volontaires (initiatives Responsible Care®, systèmes de gestion des risques HSE...) qui incluent de tels processus d'identification et de maîtrise de risques dans le domaine de l'hygiène industrielle.

Christophe Rousselle, responsable de l'unité Évaluation des dangers et des risques des substances chimiques pour la santé humaine (DER/UEDRS) à l'Anses a abordé les problématiques de détermination de valeurs limites d'exposition professionnelle et d'évaluation des risques au travail. L'Anses réalise des travaux d'évaluation du risque, de veille scientifique et de référence sur les PE. Elle a notamment lancé un travail d'envergure visant une trentaine de substances identifiées comme préoccupantes au regard de leur action PE. Elle a récemment proposé des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ainsi que des indicateurs biologiques d'exposition (IBE) associés à des valeurs biologiques pour trois phtalates classés reprotoxiques de catégorie 1B (R1B) et identifiés comme PE, exerçant des effets anti-androgéniques: le DEHP, le DBP et le BBP. L'exposition directe des utilisateurs finaux de ces produits a été estimée et, pour chaque scénario, les doses d'exposition ont été modélisées par une approche probabiliste fondée sur une simulation de Monte Carlo. Enfin, les distributions statistiques de ces doses d'exposition ont

été comparées aux repères toxicologiques (RT) pour évaluer le risque.

Le Dr Jean-Bernard Henrotin, médecin du travail et épidémiologiste au département Épidémiologie en entreprise de l'INRS, a abordé les défis méthodologiques en lien avec la preuve épidémiologique des effets sur la santé des perturbateurs endocriniens. Si, par nature, les études épidémiologiques observationnelles sont porteuses de limites méthodologiques, celles sur les PE présentent des complications spécifiques. Des interrogations existent quant à la survenue d'effets des PE pour de faibles, voire de très faibles concentrations d'exposition. Quantifier ces faibles doses et pouvoir montrer des différences d'effets entre groupes exposé et non exposé est un premier défi méthodologique. Des effets différents suivant le moment de l'exposition dans le cycle de vie sont une autre particularité partagée par un certain nombre de PE. Sur le plan méthodologique et en ce qui concerne l'impact sur un organisme en développement (fœtus, par exemple), la capacité de mesurer les niveaux d'exposition durant des fenêtres de temps relativement précises représente un enjeu fort pour démontrer un lien entre PE et événement de santé. Au regard de la complexité des mécanismes de régulation de l'organisme humain et des différences inter-espèces, les modèles animaux peuvent ne pas être toujours pertinents. Particulièrement pour l'étude des PE, l'extrapolation des données animales à l'homme représente une difficulté. Pour évaluer l'importance de ce facteur de risque émergent en termes d'impact sur la santé humaine, le développement d'études épidémiologiques est une impérieuse nécessité (voir également l'article « Perturbateurs endocriniens: priorité à la surveillance et à la recherche », page 66).

Alain Robert, responsable de l'unité Biométrie au département Toxicologie et biométrie de l'INRS, a expliqué que si certains phtalates étaient toxiques pour la reproduction, des effets sanitaires plus spécifiquement liés à une perturbation endocrinienne étaient de plus en plus mis en évidence pour ces substances. Les évaluations de risques européenne et américaine font apparaître un manque de données d'exposition aux phtalates en milieu professionnel. Pour faire suite à ce constat, l'INRS a engagé depuis 2000 plusieurs actions pour mieux évaluer les niveaux d'exposition professionnelle en France. La biométrie, reposant sur la détermination de leurs métabolites urinaires, est un outil de choix pour évaluer les expositions professionnelles aux phtalates.

Anne-Laure Demierre, collaborateur scientifique dans le domaine de l'évaluation des risques liés aux produits chimiques à l'Office fédéral de la santé publique en Suisse, a présenté une communication sur le bisphénol A. Certains papiers thermiques, tels que les tickets de caisse, contiennent du bisphénol A (BPA), un produit chimique ubiquitaire connu pour être un PE. Si l'absorption par voie orale est considérée comme la principale voie d'exposition, la contribution de la pénétration percutanée a été discutée récemment, en particulier pour les caissiers et les autres professions au contact de papiers thermiques. En Suisse, une étude de marché a révélé que, si la plupart des papiers thermiques contenaient encore du BPA, des produits de substitution (bisphénol S, produit similaire au BPA; D-8; Pergafast® 201, etc.) apparaissaient. Cependant, il existe peu d'informations sur ces produits de substitution, notamment sur leur éventuelle activité endocrinienne. L'impact de ces produits chimiques sur la production d'hormones masculines et féminines ainsi que leur capacité à se lier aux récepteurs hormonaux a été étudiée. Au vu des résultats de cette analyse, ces produits de substitution doivent être utilisés avec prudence.

Sophie Ndaw, responsable d'études au département Toxicologie et biométrie de l'INRS, a exposé les résultats d'une étude concernant l'association entre la manipulation de papiers thermiques dans un cadre professionnel et les excréments urinaires de BPA. Le BPA urinaire a été déterminé sous sa forme libre (non conjuguée) et sous sa forme totale (conjuguée et non conjuguée) dans les échantillons. Des salariés témoins, professionnellement non exposés, ont également été suivis dans ces mêmes entreprises. Le BPA libre et le BPA total ont été détectés dans tous les échantillons urinaires. Une augmentation significative de l'excrétion urinaire de BPA chez les agents de caisse, par rapport à la population témoin, a été mise en évidence. Cette augmentation de l'excrétion a également été observée dans l'imprimerie industrielle. En conclusion, ces données établissent, de façon indiscutable, que le

papier thermique constitue une source d'exposition professionnelle au BPA.

Lors de la table ronde animée par Antje Grobe (Dialog Basis), à laquelle participaient Marie-Hélène Leroy (Union des industries chimiques - UIC-France), Simone Mühlegger (Agence fédérale pour l'environnement, Autriche), Elke Schneider (*European Agency for Safety and Health at Work*, EU-OSHA), Claude Emond (université de Montréal), Matthieu Lassus (Direction générale du travail, France), Alain Simonnard (INRS) et Laurent Vogel (*European Trade Union Institute - EU-ETUI*), les discussions ont concerné les PE utilisés en milieu professionnel et les secteurs d'activité concernés, les réglementations nationale et européenne, les moyens de prévention. Sur ce dernier point, les participants estiment que les mesures appliquées aux PE doivent être similaires à celles appliquées pour les agents chimiques CMR.

Les agents sensibilisants⁵

Le Dr Michael Koller de la Suva a présenté la communication relative aux allergies respiratoires et à l'asthme d'origine professionnelle de Monika Raulf, chef du centre de compétence pour l'allergologie/immunologie de l'Institut de prévention et de médecine du travail des Caisses allemandes d'assurance accidents du travail (IPA). L'asthme d'origine professionnelle représente entre 10% et 25% des cas d'asthme chez l'adulte en Europe. La littérature scientifique met en évidence plus de 400 agents susceptibles de provoquer le développement d'un asthme professionnel induit par un sensibilisant (AP). La plupart de ces sensibilisants professionnels induisant une rhinite ou un asthme d'origine professionnelle sont des allergènes de haut poids moléculaire (HPM), mais certains sont des agents de faible poids moléculaire (FPM). L'identification et la caractérisation des allergènes sont des conditions préalables au diagnostic d'allergie respiratoire et d'asthme d'origine professionnelle. En ce qui concerne le diagnostic, des tests cutanés et des prélèvements sanguins peuvent être effectués afin de déterminer des IgE spécifiques, lorsque des extraits ou des molécules d'allergènes appropriés sont disponibles. Pour la quantification des allergènes, des tests immunologiques validés et suffisamment sensibles pour détecter les allergènes présents dans l'air doivent être mis au point et utilisés. Ces outils sont indispensables pour l'estimation et le contrôle de l'exposition.

Le Dr Nadia Nikolova-Pavageau, conseiller médical en santé au travail et toxicologue au département Études et assistance médicales de l'INRS, a traité des sources d'exposition et des aspects cliniques des dermatites de contact professionnelles. Les dermatoses professionnelles font partie des pathologies professionnelles les plus fréquentes dans les pays



industrialisés. Les dermatites de contact représentent 70 à 90% de ces pathologies. Les agents le plus souvent impliqués dans les dermatites allergiques de contact professionnelles sont les métaux, les produits de coiffure, les biocides, les résines et colles, les additifs du caoutchouc, les cosmétiques, les fluides de coupe, les produits de nettoyage et le ciment. Les mesures de prévention doivent viser la suppression ou la réduction de l'exposition aux agents sensibilisants et irritants en milieu de travail: substitution des produits les plus dangereux, automatisation des procédés, mesures organisationnelles, port de gants de protection adaptés sur des périodes courtes le cas échéant, information des salariés exerçant des activités à risque et formation aux mesures de prévention et aux bonnes pratiques, idéalement dès l'apprentissage.

Le Dr Emanuela Corsini, professeur associé de toxicologie à la faculté de pharmacie de l'université de Milan, a présenté une communication sur la compréhension des mécanismes de l'hypersensibilité de contact et l'évaluation des risques. Selon les études épidémiologiques, la prévalence des allergies de contact est de l'ordre de 15 à 20% et plus de 4000 substances seraient associées à l'induction d'une dermatite de contact allergique chez l'homme. Pour qu'un produit chimique induise une sensibilisation cutanée, il doit se lier aux protéines de la peau pour former un antigène complet. Le développement de la dermatite de contact allergique nécessite alors l'activation des cellules de la réponse immunitaire innée, notamment des kératinocytes et des cellules dendritiques. Le pouvoir de sensibilisation de contact des produits chimiques est évalué par le biais de l'essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) décrit dans la ligne directrice de l'OCDE pour les essais de produits chimiques n°429 et ses variantes non radioactives. À ce jour, il est impossible de classer les produits chimiques en fonction de leur pouvoir sensibilisant. La réduction des risques de dermatite de contact allergique passe par la détection des sensibilisants cutanés, la caractérisation de leur pouvoir sensibilisant, la compréhension de l'exposition cutanée chez l'homme et la mise en place de stratégies adéquates d'évaluation et de gestion des risques.

Frédéric Clerc, responsable d'études et statisticien au département Métrologie des polluants de l'INRS, a présenté un panorama des agents sensibilisants établi à partir de l'exploitation des données archivées dans les bases de données Colchic et Synapse. En France, la base de données Colchic a été mise en service en 1987 et compte 841 682 résultats portant sur 670 agents chimiques, alors que la base de données Synapse contient plus de 140 000 déclarations de produits chimiques mis sur le marché depuis 1980. Les données des bases Colchic et Synapse ont été filtrées pour extraire toutes les substances clas-

sées sensibilisantes: mentions H317 et H334. Une analyse des secteurs d'activité et des niveaux d'exposition à ces substances en entreprise a été réalisée à partir de ces données. Cette étude démontre que les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à un grand nombre de substances sensibilisantes. L'évaluation des risques, et plus particulièrement la réalisation d'un inventaire des dangers, est primordiale pour identifier ces substances pour lesquelles il n'est pas toujours indispensable de connaître précisément le niveau d'exposition.

Le Dr Sabine Werner, collaborateur scientifique à l'Institut de sécurité et de santé au travail des Caisses allemandes d'assurance accidents du travail - maladies professionnelles (IFA), a détaillé le projet BESI relatif aux informations sur la présence de sensibilisants dans les médicaments. En Allemagne, les services de santé emploient plusieurs millions de personnes qui sont quotidiennement au contact des médicaments. Lors de la préparation, de l'administration et de l'utilisation des médicaments, ces travailleurs sont susceptibles d'être exposés aux composants des médicaments qui peuvent avoir une action sensibilisante. En général, les fabricants ne fournissent d'informations ni sur les propriétés des substances utilisées, ni sur la nature de l'exposition ni sur le degré d'exposition à ces substances en milieu de travail. En conséquence, il est difficile d'évaluer les risques liés aux médicaments en milieu de travail. Dans le cadre du projet « Consignes de sécurité relatives aux substances médicamenteuses et aux activités impliquant un contact avec ces substances (BESI) », lancé et financé par la Caisse allemande d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles du secteur santé (BGW), les effets néfastes potentiels de 93 agents anti-infectieux sur la santé des travailleurs ont été étudiés. Ces agents ont ensuite été classés en fonction de leurs caractéristiques de dangerosité. L'enquête a révélé que sur les 93 substances analysées, 58 (62%) présentaient des propriétés sensibilisantes.

Le Dr Marie-Noëlle Crépy, dermatologue au service de pathologie professionnelle des Hôpitaux universitaires de Paris, a traité le sujet des mesures préventives concernant les nouveaux allergènes présents dans le caoutchouc. Le latex de caoutchouc naturel (NRL) et les accélérateurs de vulcanisation du caoutchouc sont des causes bien connues de dermatoses professionnelles. Les manifestations cliniques sont variables, allant de l'urticaire de contact localisée à l'asthme et au choc anaphylactique menaçant le pronostic vital. Les mesures de prévention de l'allergie au latex d'hévéa, notamment l'utilisation de gants non poudrés à faible teneur en protéines allergisantes et d'alternatives en caoutchouc synthétique, ont considérablement réduit le risque d'allergie parmi le personnel de santé. Les accélérateurs, ajoutés pour accélérer la vulcanisation du caoutchouc,

sont les principales causes de l'allergie de contact retardée au caoutchouc. Ces dernières années, de nouveaux procédés de fabrication des gants ont été développés. Actuellement, il est possible de fabriquer des gants, surtout des gants médicaux à usage unique, sans accélérateur de vulcanisation.

Le Pr Dirk Heederik, chef du département d'épidémiologie environnementale de l'*Institute for Risk Assessment Sciences*, université d'Utrecht (Pays-Bas), a présenté une communication sur les relations exposition-réponse et évaluation des risques liés aux allergènes. Depuis les années 1990, des relations exposition-réponse ont été publiées pour une série d'allergènes. Ces relations ont pu être établies, notamment pour les sensibilisants de haut poids moléculaire, grâce au développement de méthodes d'essai immunologique permettant de quantifier l'exposition aux allergènes. La combinaison d'études épidémiologiques bien conçues, transversales mais aussi parfois longitudinales, et d'éléments complexes d'évaluation de l'exposition, a fourni les ingrédients nécessaires pour une modélisation pointue de la relation exposition-réponse. Ces études sont à la base des démarches actuelles d'évaluation des risques et ont déjà permis, dans quelques cas, de proposer des normes d'exposition. Les derniers développements en matière de modélisation des relations exposition - réponse dans le cas des allergènes, ainsi que l'application de ces résultats dans les démarches d'évaluation des risques, ont été présentés.

Claudia Waldinger, chef de secteur à la Division de la prévention de la caisse allemande d'assurance-accident pour le secteur de la construction a exposé les mesures de prévention applicables dans l'emploi de substances sensibilisantes. Les activités/métiers comportant des risques d'exposition cutanée à des substances sensibilisantes peuvent faire l'objet de mesures de prévention efficaces. La partie réglementaire décrit les exigences applicables aux professions employant des substances dangereuses selon le décret allemand « Substances dangereuses » et la TRGS 401 (règle technique allemande sur les risques par contact cutané: détermination, évaluation, mesures). Toute action de prévention est précédée d'une évaluation des risques. La TRGS 401 permet de caractériser le niveau de risque (faible, moyen ou fort) en fonction de la classification des substances en cause, de la surface cutanée exposée et de la fréquence du contact cutané. Dans l'usage professionnel de sensibilisants cutanés, même un contact cutané de courte durée (< 15 minutes) sur une petite surface (en cas d'éclaboussure, par exemple) peut être considéré comme dangereux. La TRGS 401 propose une approche pragmatique permettant de choisir des mesures de prévention adaptées en fonction du niveau de risque, ainsi qu'un logigramme permet-

tant de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés.

Le Dr Udo Eickmann, chef de la section Substances dangereuses et toxicologie à la Caisse allemande d'assurance accidents du travail-maladies professionnelles du secteur santé et aide à la personne (BGW), a présenté une communication sur les risques et les mesures de prévention concernant l'utilisation de substances sensibilisantes dans les petites entreprises. À la BGW, qui compte plus de 620 000 entreprises affiliées et 7,73 millions d'assurés, 7 229 cas d'affections cutanées et 437 cas de pathologies du tractus respiratoire soumis à déclaration ont été enregistrés en 2014. Ces cas étaient attribués, pour une très large part, à une sensibilisation. La recherche des substances à l'origine d'affections, dans les produits utilisés au travail, a révélé que dans 30 à 40% des cas, les affections cutanées déclarées à la BGW étaient provoquées par des substances présentes dans des produits de nettoyage et de désinfection. Dans les petites entreprises, les responsables de la sécurité et de la santé au travail ont besoin d'aide pour conduire les évaluations de risques et définir les mesures de protection applicables. Compte tenu de la difficulté à identifier les substances sensibilisantes sur le terrain, des fiches techniques permettant d'identifier les principales substances concernées et décrivant les mesures de protection applicables par secteur d'activité seraient d'une aide précieuse. Il incombe cependant aux experts du secteur de proposer des produits de substitution. Il importe donc, par des formations, des consignes et des consultations de médecine du travail et de toxicologie, de rappeler régulièrement aux salariés et à leurs employeurs dans quelles situations il existe un risque de sensibilisation et quelles sont les mesures de prévention appropriées. ●

1. Voir les discussions sur la définition des perturbateurs endocriniens dans l'article « Perturbateurs endocriniens en milieu de travail: priorité à la surveillance et à la recherche » page 66.
2. SIN List (« Substitute it now! ») est une base de données développée par l'International Chemical Secretariat (ChemSec), qui recense les substances chimiques identifiées comme extrêmement préoccupantes selon les critères du règlement Reach.
3. Le règlement Reach (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals), entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.
4. Liste d'autorisations du règlement européen Reach.
5. Les agents sensibilisants sont des substances pouvant provoquer des allergies respiratoires ou cutanées.

Consultez également l'article « Perturbateurs endocriniens en milieu de travail: priorité à la surveillance et à la recherche », page 66.